EXTRAIT
DES REGISTRES
DU PARLEMENT
DE DIJON.

Du mardi 30 Décembre 1788, du matin.

Vu par la Cour, toutes les Chambres assemblées, l'extrait signé, *le Comte de Mandelot & le Marquis de Digoine du Palais, Secrétaires de l'assemblée de la Noblesse*, d'un discours prononcé le 27 de ce mois, au nom de cet Ordre assemblé à Dijon, aux Députés Ecclésiastiques & du Tiers-Etat de ladite Ville, qui se sont trouvés en ladite assemblée. Ledit extrait déposé au Greffe de la Cour, suivant la Délibération contenue au registre d'icelle, du jour d'hier.

LA COUR considérant que la force de la Monarchie Françaiſe conſiſte principalement dans l'union du chef & des membres, ſeul vrai moyen de procurer le bonheur de tous.

Conſidérant que les démarches qui ont pour objet, dans les circonſtances actuelles, le rapprochement des trois Ordres de l'Etat, tendent également à rendre l'autorité du Souverain reſpectable au dedans, & formidable au dehors.

A déclaré & déclare qu'elle n'a pu voir qu'avec ſatisfaction les louables efforts des Gentilshommes de la Province de Bourgogne, pour parvenir à un but auſſi deſirable, en renonçant à tout privilege d'exemption pécuniaire.

Qu'elle ne ceſſera de ſeconder leur patriotiſme, par ſes ſupplications & ſes vœux auprès du Seigneur Roi, par ſon autorité & ſon exemple, à l'égard des peuples

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

de ſon reſſort, & qu'elle manifeſtera en toute occaſion ſon attachement aux Loix, qui aſſurent dans l'intérieur du Royaume la tranquillité publique, & la conſervation des droits des Citoyens des différens Ordres qui le compoſent.

Collationné. *Signé*, DAUBRIVE.

De l'Imprimerie de CAUSSE. 1788.